



16ème législature

Question N° : 17741	De M. Thibault Bazin (Les Républicains - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique >emploi et activité	Tête d'analyse >Aide à l'embauche pour les contrats de professionnalisation	Analyse > Aide à l'embauche pour les contrats de professionnalisation.
Question publiée au JO le : 14/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thibault Bazin alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le décret visant à supprimer l'aide à l'embauche pour les contrats de professionnalisation à compter du 1er mai 2024. S'il est pleinement conscient de la nécessité de consolider rapidement les finances publiques, M. le député tient à souligner que cet arbitrage pourrait avoir un impact direct sur le recrutement, la qualification et l'accès à l'emploi durable de jeunes très éloignés de l'emploi. En effet, alors que beaucoup ces jeunes ne peuvent ou ne veulent pas s'engager dans un parcours diplômant, les contrats de professionnalisation constituent une formule ayant fait ses preuves pour les accompagner vers l'emploi durable. À terme, cette insertion professionnelle est par ailleurs bénéfique aux finances publiques. De plus, cette annulation de crédits, prise dans un délai extrêmement court, ne laisse pas de marges d'adaptation suffisantes aux entreprises. Dès lors, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle entend revenir sur cette annulation pour lui préférer des solutions intermédiaires plus acceptables par l'ensemble des acteurs comme la réduction de l'aide à 5 000 euros à partir du 1er juillet pour tous les contrats en alternance.